

4277

CILSS/CLUB DU SAHEL

Colloque de Mindelo (Iles du Cap Vert)
sur les Politiques Céréalières dans le Sahel

APPROCHE DES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES
ENTRE PAYS SAHELIENS ET COTIERS

par

Johny EGG (I.N.R.A.)

John Ogunsola IGUE (U.N.B.)

Septembre 1986

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Economie et Sociologie Rurales
Groupe d'Economie Internationale
MONTPELLIER

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN
Département de Géographie
COTONOU

APPROCHE DES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES

ENTRE PAYS SAHELIENS ET COTIERS

Depuis la création des Etats-nations en Afrique, le commerce international entre partenaires de ce même continent n'a que peu progressé. Exprimés en pourcentage du commerce extérieur, les échanges officiels à l'intérieur de l'Afrique au sud du Sahara n'ont pas dépassé les 4% depuis 1970. Ils se situent ainsi très loin derrière les résultats de l'Amérique latine dont le commerce régional a représenté, dans les quinze dernières années, entre 15 et 22% des échanges totaux et encore plus loin des performances de l'Asie où 20 à 27% du commerce extérieur des pays a été réalisé à l'intérieur du continent. L'Afrique de l'Ouest, malgré les multiples expériences d'intégration régionale tentées ou réalisées, n'échappe pas à ce constat.

Fait plus alarmant encore selon les statistiques officielles, la part des échanges intra-africains dans le commerce extérieur du continent a tendance à diminuer depuis le milieu des années soixante-dix, et, de surcroît, plus rapidement pour les produits alimentaires. Autrement dit, la crise mondiale n'a pas (ou n'aurait pas) provoqué le repli du continent sur ses ressources propres, ni stimulé les échanges régionaux comme on aurait pu le penser.

Ces chiffres font réfléchir. Ils montrent à l'évidence que le continent africain reste dépendant du reste du monde pour l'essentiel de ses besoins et conduisent à s'interroger sur la faible intégration des économies et le développement des micro-nationalismes.

Mais au delà, que peuvent-ils signifier ? Décrivent-ils l'extraversion croissante de la région (sous le poids notamment des importations alimentaires), ou traduisent-ils l'incapacité des appareils statistiques à saisir la réalité économique ?

Les obstacles à l'accroissement des échanges régionaux sont indiscutablement nombreux et l'extraversion manifeste, mais il est aujourd'hui clair pour tous les observateurs que les comptabilités nationales ne saisissent qu'une partie, parfois très faible, des flux de marchandises ou de monnaies qui traversent les lignes de partage des Etats africains.

1. La sous-évaluation manifeste des échanges

a) Le déficit comptable

Alors que le commerce hors douane passe souvent pour négligeable, voire marginal, il est au contraire important et même, pour certains produits, parfois bien supérieur aux échanges officiels. Certes les données manquent pour éclairer cette réalité (et les méthodes d'estimation sont à discuter), mais quelques ordres de grandeur peuvent être donnés.

Sur la base des mouvements des monnaies (1), la BCEAO a estimé que le total des échanges non enregistrés du Burkina Faso avec l'ensemble de ses voisins était, en 1977, 1,1 fois plus élevé que les chiffres correspondant du commerce officiel, en 1978 1,2 fois et en 1979 0,8 fois. Si l'on excepte les échanges frontaliers avec la Côte d'Ivoire (qui, selon cette source, seraient faibles), le commerce hors douane du Burkina apparaît alors très important : en 1977, les importations non-enregistrées en provenance du Ghana étaient 12,3 fois supérieures à celles enregistrées; les exportations hors douanes vers le Mali, 12,9 fois plus élevées que celles officielles. Il en est de même des exportations non enregistrées en direction du Bénin, du Niger et du Togo dont le total dépassait de près de 27 fois les exportations officielles en 1977 et 1978, ou des importations non-comptabilisées de ces mêmes pays, 20,4 fois plus élevées que celles enregistrées en 1977 et 34 fois en 1978 (2).

Les données par produits sont évidemment plus intéressantes pour notre propos sur les politiques agricoles et alimentaires. Elles font appel à d'autres méthodes d'estimation. A l'aide d'un calcul par différence entre la production, la consommation intérieure et les exportations officielles, l'Office Malien du Bétail et de la Viande a estimé que les exportations clandestines de bovins étaient 3 fois supérieures à celles déclarées en 1980 et 81 (3). Au Tchad, on a estimé ce chiffre à plus de 20 en 1974 (4). Au Niger, la direction de l'élevage estime les flux non déclarés de bovins vers le Nigeria à 67% des exportations comptabilisées.

A partir du recoupement de données disponibles et d'enquêtes sur les marchés frontaliers (5), nous avons pu estimer les exportations non enregistrées de niébé du Niger vers le Nigeria à près de 115 000 tonnes par an en moyenne de 1978 à 1983 (à rapporter à une exportation officielle de la SONARA de 19 000 tonnes). De la même manière, on peut estimer à plus de 140 000 tonnes, en moyenne ces dernières années, les importations nigériennes non déclarées de mil et de sorgho produits au Nigeria (6) qui doivent très probablement s'ajouter aux achats de

même origine de l'OPVN (40 000 tonnes en 1982/83). Enfin, pour donner un dernier exemple, les seules exportations non déclarées de cossettes d'igname et de riz du Bénin vers le Nigeria équivaldraient à 7 fois la valeur du total exporté officiellement en 1980.

L'idée que l'on peut se faire des échanges régionaux à partir des comptes des Etats est donc très éloignée de la réalité. Les flux sont largement sous-évalués et il faudrait appliquer un multiplicateur aux chiffres du commerce officiel pour approcher les échanges réels. Abstraction faite des cas extrêmes, ce coefficient pourrait être de l'ordre de 1 à 10 suivant les situations et les produits concernés.

b) Le biais de l'officiel

Cette image des échanges régionaux obtenue des comptes nationaux n'est pas seulement sous-évaluée, elle est aussi fortement biaisée. En effet, de part et d'autre de la frontière, les chiffres diffèrent en général pour un même produit, au point d'occulter parfois complètement certains flux. Les objectifs d'autosuffisance alimentaire à l'échelle nationale, qui impliquent souvent l'interdiction d'exporter des vivres, expliquent en partie cette incohérence statistique constatée à l'échelle régionale. Les illustrations de telles incohérences sont nombreuses, si elles ne constituent pas la règle. Les statistiques ivoiriennes, par exemple, ne mentionnent pas le commerce du bétail en provenance des pays sahéliens. Un autre exemple peut être donné avec le schéma ci-après, construit à partir des comptes nationaux du Niger et du Nigeria (7), qui montre que les deux images du commerce à travers la même frontière sont loin d'être superposables.

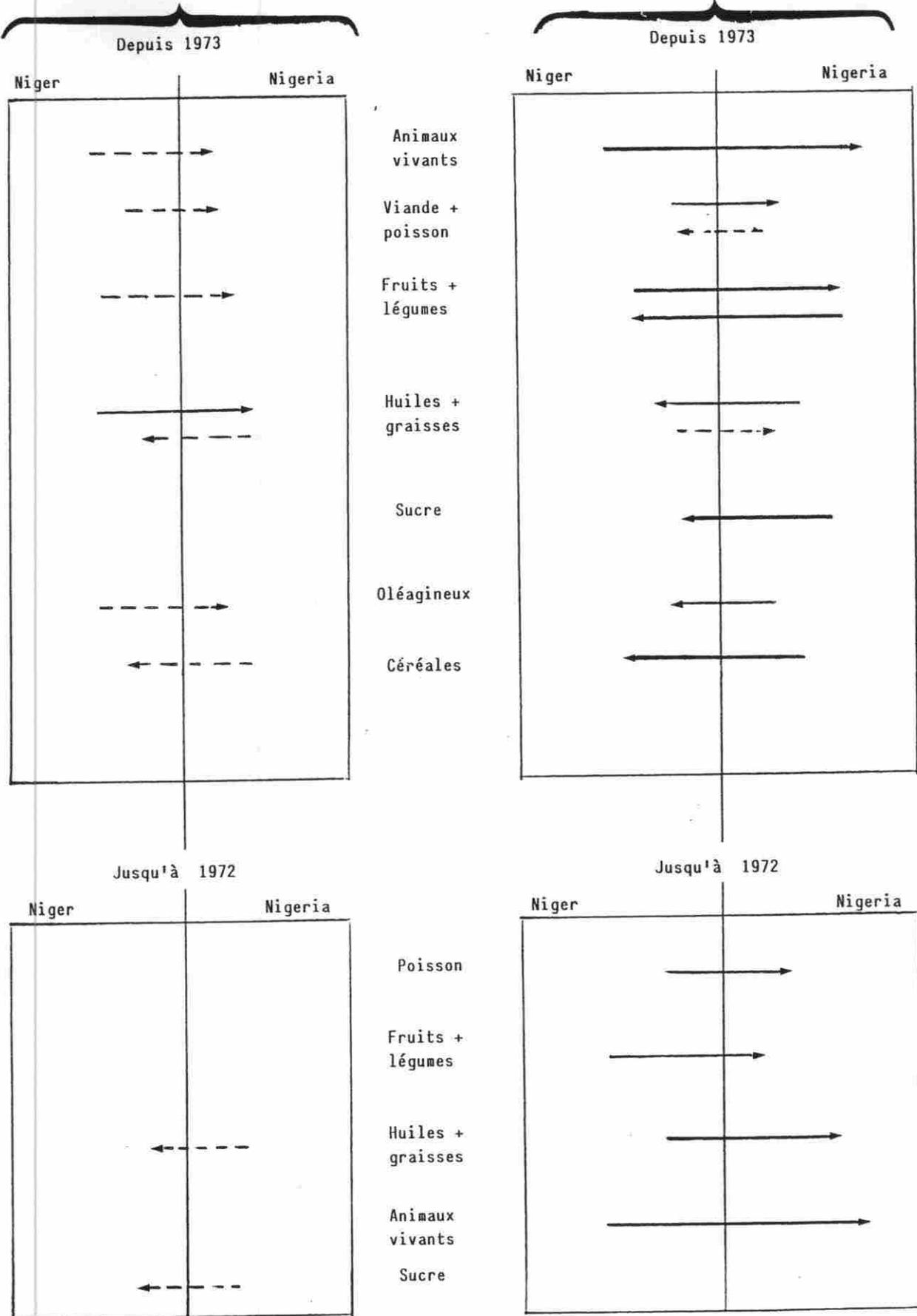
A défaut de cohérence, on pourra par contre utiliser ces différences pour réévaluer les données sur les échanges régionaux (bien que la méthode se discute). On retiendra alors le chiffre le plus élevé dans les comptes extérieurs de deux pays voisins. Le résultat de cette méthode est illustré par la représentation des flux de céréales dans la sous-région sur les cartes que l'on trouvera plus loin.

Mais le propos n'est pas ici d'essayer de quantifier au plus près les échanges agricoles et notamment céréaliers en Afrique de l'Ouest. En dehors d'études plus approfondies sur la question, cela reste d'ailleurs impossible ou pour le moins sujet à caution. Retenons par contre que, malgré la faiblesse des échanges officiels, le commerce inter-Etats existe bel et bien dans la sous-région et qu'il concerne d'importants volumes de marchandises.

FLUX D'ECHANGES ALIMENTAIRES ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA
D'APRES LES COMPTES NATIONAUX

Source statistique : Nigeria (1965-1979)

Source statistique : Niger (1965-1981)



——— Flux importants
 ——— Flux réguliers peu importants
 - - - Flux intermittents

Ce commerce, qu'il s'exerce à l'intérieur de la zone sahéenne ou dans l'espace forestier, qu'il relie les Etats du CILSS et les pays côtiers, ou qu'il concerne les marchandises produites localement, importées ou en transit, a des implications aussi bien sur les politiques céréalières nationales que sur les politiques régionales.

Or, à l'évidence, ces implications sont largement sous-estimées et, surtout, elles ne concernent qu'un seul aspect, parfois fort étroit, du problème. Dans les pays du CILSS, seule la fuite de produits agricoles à travers la ligne de partage entre les Etats a vraiment retenu l'attention. Les céréales d'un projet, notamment le riz, trouvent un meilleur prix de l'autre côté de la frontière et la situation devient alarmante : l'objectif national d'autosuffisance est bafoué et le projet aura des difficultés à récupérer auprès des producteurs les avances faites sur les inputs ou la participation aux frais d'entretien ou d'aménagement du projet. D'autres produits traversent la frontière hors des circuits officiels, tels que l'arachide, et ce sont les pertes pour le budget de l'office ou les recettes douanières qui préoccupent avant tout les responsables nationaux. Dans chacun de ces cas, la considération du meilleur débouché pour le producteur importe peu.

Quant aux échanges entre pays du CILSS et pays côtiers, des efforts leur ont été consacrés dans les organisations régionales telles que la CEAO, la CDEAO ou la CEBV et, pour ce qui concerne plus particulièrement les céréales, ils font depuis peu l'objet d'attention dans le cadre des opérations d'aide alimentaire dites triangulaires. Mais ces actions, si elles montrent une volonté de traiter le problème à l'échelle régionale, n'abordent pas le commerce dans toutes ses réalités.

Ainsi, force est de reconnaître que l'essentiel des préoccupations est tourné vers les échanges officiels. Lorsque l'on parle des autres flux, c'est en termes de commerce clandestin, de fraude et de contrebande, autrement dit, en termes de contrôle et d'interdiction. Peut-il continuer à en être ainsi alors que les échanges frontaliers jouent un rôle important dans la sous-région, qu'ils concernent un grand nombre d'agents économiques (des commerçants, mais aussi des producteurs et des consommateurs) et qu'à travers eux se réalise une forme effective d'intégration régionale ?

Quels sont les facteurs qui favorisent le commerce frontalier ? C'est à notre avis en partant de cette question que l'on peut comprendre les diverses formes de ces échanges extérieures des pays de la sous-région et que l'on peut réfléchir à des solutions plus proches de la réalité, donc plus efficaces, pour faire avancer l'intégration régionale.

On verra que si la fraude existe -en termes de prébende ou d'exploitation abusive de positions-, la grande majorité des flux à travers la frontière consiste en réponses adaptées des agents économiques aux avantages comparatifs de leur zone ou aux situations, structurelles ou conjoncturelles, créées par les politiques des Etats. Et on verra aussi que les mesures prises pour contrôler ces flux frontaliers ont pour principal effet d'accroître les disparités existantes de part et d'autre de la ligne de partage entre les Etats et donc, le plus souvent, de stimuler les échanges que ces mesures voudraient au contraire réduire.

2. Les facteurs favorables aux échanges entre pays sahéliens et pays côtiers

Lorsque l'on considère l'ensemble des flux, qu'ils soient enregistrés ou non par les douanes, qu'ils soient officiels, parallèles ou clandestins, les facteurs favorables aux échanges régionaux sont multiples.

a) L'opposition/complémentarité entre zones

Au départ se situe l'opposition de zones géographiques qui donne d'importants avantages agronomiques et économiques aux pays côtiers. Les richesses du sous-sol, les conditions agro-climatiques favorables et l'accès direct au monde extérieur ont permis à la plupart des Etats de la côte de disposer de nombreuses ressources dont l'exploitation a entraîné la formation de grandes agglomérations qui n'ont pas d'équivalent dans le Sahel.

S'appuyant sur ces conditions favorables, le processus colonial a totalement renversé le cours de l'histoire ouest-africaine en rendant les héritiers de la brillante civilisation soudano-sahélienne dépendants des peuples de la forêt à structure sociale moins hiérarchisée. L'exploitation des avantages agronomiques de ces régions forestières fut à l'origine d'une forte émigration des populations de l'intérieur qui constitue actuellement un des facteurs les plus dynamiques de la croissance urbaine.

La valorisation de ces ressources par le monde occidental a encore renforcé les contrastes entre ces deux zones. A la complémentarité de départ entre une région sahélo-soudanienne produisant de la viande, des céréales, des légumineuses ou des légumes qui peuvent intéresser les pays côtiers spécialisés dans la production de tubercules, d'oléagineux, d'autres céréales, de

légumes, de poisson et de cultures d'exportation, se sont ajoutés d'autres facteurs favorables aux échanges avec l'ouverture croissante des pays côtiers au marché international.

Les différences de peuplement et de richesses se sont accrues entre des espaces désormais délimités par les frontières des Etats. Elles ont conduit à la formation de pôles d'entraînement régionaux. En raison de leur niveau élevé d'activité, le Nigeria, surtout durant l'euphorie pétrolière, et la Côte d'Ivoire ont joué ce rôle : que se soit en attirant des hommes et des marchandises ou en exportant, leur influence commerciale s'est largement étendue aux pays voisins.

L'urbanisation accélérée de la zone côtière a entraîné des importations massives de blé, riz, maïs, sucre, produits laitiers et viandes notamment. Bien que destinées en priorité aux consommateurs urbains de cette zone, celles-ci sont aussi venues dynamiser les circuits internes à la sous-région. Les marchandises en transit se sont accrues et certains pays tels que le Togo et le Bénin se sont spécialisés dans les activités de réexportation. Dans les pays côtiers, ces importations ont eu souvent pour effet de couper les producteurs d'une grande partie des nouveaux débouchés urbains. Ainsi, dans les régions éloignées des centres de consommation, mal pourvues en voies de communication, les marchés frontaliers ont-ils offert des débouchés intéressants pour des productions devenues excédentaires par rapport à la demande.

Les marchés frontaliers exercent de ce fait un double rôle : ils mettent en contact des zones nord et sud aux productions complémentaires et constituent des lieux de transactions pour des populations situées dans une même zone agro-écologique, liées par l'histoire et la solidarité ethnique, mais séparées par les frontières des Etats.

Les échanges régionaux basés sur les complémentarités de zones ou les avantages comparés remontent à des traditions anciennes, bien antérieures aux lignes de partage entre les Etats. Ils revêtent de ce fait un caractère structurel. Ils ne sont devenus non officiels que depuis la création des frontières (et de leur contrôle) et ne le restent qu'en raison des entraves que représentent pour eux les législations nationales.

Le caractère structurel de ces flux, comme celui du bétail par exemple, n'empêche pas des variations conjoncturelles dues aux aléas climatiques, à des pénuries ou des situations de crise, mais il laisse présager de grandes difficultés pour toute politique économique qui voudrait ignorer ou par trop modifier ces courants d'échange.

Sur cette opposition/complémentarité entre le monde sahélien et celui de la forêt, se sont greffés de nombreux autres facteurs favorisant les échanges régionaux. La plupart, il faut bien le reconnaître, résulte de la disparité des politiques économiques menées dans le cadre étroit des Etats-nations. En tant que tels, ces facteurs sont tout à la fois, comme on le verra plus loin, des entraves à l'intégration régionale conduite par les Etats et des stimulants pour les échanges parallèles ou clandestins à travers les frontières.

b) Les disparités monétaires

Le premier et le plus important de ces facteurs tire son origine de la volonté de la plupart des pays côtiers de jouir pleinement de leurs nouvelles indépendances en disposant de monnaies nationales libérées des contraintes des anciennes puissances coloniales. Ainsi, du Nigeria à la Mauritanie, parmi les douze Etats qui jalonnent la côte, cinq seulement ont choisi la voie de la prudence en conservant des monnaies alignées sur des devises fortes telles que le franc français ou le dollar américain. Les sept autres Etats évoluent dans un système quasi-autonome, caractérisé par la non-convertibilité des monnaies et la pratique du contrôle des changes.

Cette disparité des politiques monétaires est inconnue dans les pays sahéliens qui n'ont pas d'accès côtier : tous sont membres de la zone franc et possèdent la même monnaie, le franc CFA, jouissant d'une parfaite convertibilité à travers le franc français.

Cette opposition monétaire, qui apparaît comme un obstacle sérieux au développement des échanges officiels, est en fait judicieusement exploitée par les commerçants, en particulier ceux originaires des pays sahéliens, pour disposer à bon marché d'un pouvoir d'achat dans les Etats côtiers à monnaie fermée. En effet, les obstacles monétaires ont été très tôt surmontés par la création de systèmes de change parallèles, profitables à la zone franc. Sur ces marchés de change, la décote des monnaies non convertibles varie de 30 à 80% selon les cas, ce qui permet aux commerçants détenteurs de francs CFA d'effectuer des transactions dans de très bonnes conditions de profit dans la plupart des pays côtiers.

Ainsi la disparité des systèmes monétaires apparaît-elle aujourd'hui comme l'élément central des échanges commerciaux dans la sous-région, et en particulier des échanges entre pays sahéliens et côtiers.

c) La disparité des politiques économiques

Les nombreuses mesures dictées par la gestion nationale des économies et par une volonté de renforcer le contrôle de l'Etat sur les activités des commerçants constituent un important stimulant pour les échanges régionaux, en particulier pour les échanges non officiels.

En premier lieu, la disparité des politiques économiques maintient ou dans certains cas renforce celle des coûts et des prix dans la sous-région. Les politiques de prix, les subventions aux intrants ou à la consommation, les droits de douanes ou d'autres mesures prises par l'Etat ont le plus souvent pour effet d'accroître les différences de prix des marchandises des deux côtés d'une même frontière. Elles peuvent créer des opportunités de gains pour les commerçants, et donc stimuler les échanges, là où les coûts comparés n'inciteraient pas au mouvement des marchandises.

L'exemple extrême est celui de l'histoire des mouvements de l'arachide à travers la frontière Niger-Nigeria où les autorités de Niamey ont mené, au début des années soixante, une politique de prix volontairement élevés afin d'attirer les produits de son grand voisin (8). Sur la même frontière, le cas plus actuel des engrais est aussi significatif : subventionné de part et d'autre, mais bien davantage au Nigeria, le prix des engrais exprimé en naïra devenait très avantageux pour les nigériens qui ne se sont pas privés de s'approvisionner sur ce marché (que ce soit par les circuits officiels ou parallèles).

Le fait que ces flux soient en grande partie déterminés par des avantages issus des politiques économiques les rend nettement plus instables. Certains de ces avantages peuvent être modifiés au cours d'une même campagne et les flux changer alors de direction, d'autres se déplacent ou disparaissent plus lentement. Mais dans tous les cas, ces changements créent des difficultés pour la gestion des politiques agricoles.

L'interventionsisme que pratiquent de nombreux Etats dans la commercialisation et les échanges extérieurs favorise de la même manière l'apparition de zones aux avantages très contrastés pour les échanges.

Mais il exerce un autre effet, tout aussi important : en cherchant à étendre son emprise sur le commerce, l'Etat contribue en fait à renforcer les circuits parallèles et clandestins. Ainsi le contrôle douanier ou celui des changes, le contingentement ou le monopole des importations et l'interdiction d'exporter sont-ils autant de facteurs qui conduisent les commerçants à faire

passer illégalement leurs marchandises de l'autre côté de la frontière, que ce soit pour échapper à une taxe ou à un simple interdit. Ici la politique économique ne crée pas ou ne stimule pas l'échange, elle provoque son caractère informel.

L'énumération des facteurs qui contribuent au développement des échanges régionaux ne doit toutefois pas faire oublier que de nombreuses entraves subsistent. La faiblesse des moyens de transport et l'enclavement de certaines zones, l'insuffisance des moyens de stockage sur les marchés pour livrer des produits de bonne qualité et le caractère artisanal de l'activité des commerçants, sont, parmi d'autres, des obstacles incontournables à l'accroissement des échanges.

3. Le cadre des échanges

Ce cadre est complexe, fait de plusieurs circuits jalonnés de nombreuses fonctions économiques. Arrêtons-nous ici sur deux aspects essentiels pour notre propos : les circuits étatiques et surtout les espaces frontaliers.

- a) Le support des échanges régionaux traditionnels : les périphéries nationales.

Le long des frontières entre des espaces aux contrastes géographiques marqués, se sont développées des sortes de zones franches. Elles présentent toutes presque les mêmes structures et fonctionnent toujours de manière identique. Il s'agit d'espaces situés à cheval sur deux pays voisins dont le dynamisme est lié à la présence d'un ou de plusieurs marchés traditionnels, pour la plupart des marchés jumeaux. Ceux-ci sont encadrés par un réseau de villes secondaires, elles aussi souvent jumelles. Entre ces villes et ces marchés, se trouvent d'autres localités qui servent d'entrepôts pour d'importants volumes de marchandises prêts à franchir la frontière. Ces localités, qualifiées d'entrepôts frontaliers, sont les lieux de revente des commerçants grossistes qui opèrent de chaque côté de la ligne de partage entre les Etats à partir de marchandises qui peuvent provenir de très loin. D'autres entrepôts se situent dans les zones de production et servent de centres de collecte et de distribution. Le rôle de ces localités-entrepôts est capital dans les échanges frontaliers. C'est grâce à eux que s'effectuent des échanges "invisibles" portant sur plusieurs milliers de tonnes.

Le fonctionnement de ces périphéries frontalières est particulier. Toutes échappent aux lois économiques en vigueur dans les Etats qui les abritent. Elles sont ainsi ouvertes à plusieurs monnaies qui ont cours légal dans toute la zone franche. Bien que les principaux postes des douanes soient localisés sur ces axes de grand passage, le contrôle reste inefficace pour la simple raison que le milieu rend inefficace l'action des douaniers, dont beaucoup deviennent des alliés inconditionnels des commerçants.

C'est dans ces espaces que les populations victimes du partage colonial manifestent le plus de solidarité ethnique, solidarité qui concurrence fortement le développement d'une conscience nationale. Et si cette dernière parvient tout de même à se constituer, elle se double alors d'une seconde, plus concrète, la conscience ethnique, qui fonde l'existence de réseaux d'échanges dynamiques, capables de résoudre toute difficulté liée à une transaction par delà la frontière.

Du Nigeria au Sénégal, pour ne citer que les principales, on compte environ huit de ces zones franches à cheval sur les pays du CILSS et les pays côtiers (cf tableau). Elles fonctionnent de la même manière, mais diffèrent profondément par leur dynamisme interne. De l'est vers l'ouest se succèdent ainsi :

- la zone franche Maradi-Katsena, dont l'épicentre est constitué par les marchés de Jibiya (au Nigeria) et de Maradi (au Niger);
- la zone de Birni-Koni (Niger) et Ilela (Nigeria);
- la zone de Gaya (Niger), Kamba (Nigeria) et Malanville (Bénin). Il faut rappeler ici que ce dernier marché et celui de Jibiya fonctionnent comme les plus grands greniers des pays côtiers à la porte du Sahel;
- en allant vers l'ouest, on aborde l'espace frontalier de Dapaong (Togo), Bakwu (Ghana) et Bittou (Burkina Faso) soudé en une unité économique par les grands marchés de Cinkansé et de Bakwu qui s'animent tous les 3 jours;
- ensuite vient la zone de Bouna (Côte d'Ivoire), Gaoua (Burkina) et Bolé (Ghana) animée par le marché ivoirien de Doropo;
- elle est prolongée au nord par un espace qui participe au renforcement des échanges entre le Ghana et le Burkina : celui encadré par les villes burkinabée de Diebegou et ghanéenne de Lawra;

- ESPACES FRONTALIERS PAYS SAHELIENS ET COTIERS

NOM DES ESPACES	VILLES PRINCIPALES	POPULATION DES VILLES	PRINCIPAUX MARCHES	PRINCIPAUX PRODUITS EXPOSES AUX MARCHES	ENTREPOTS FRONTALIERS	GROUPES ETHNIQUES	MONNAIES UTILISEES
MARADI-KATSENA (Niger - Nigeria)	KATSENA MARADI	-- 48.853 habitants	JIBIYA Nigeria MARADI Niger	Sorgho, mil, niébé, arachide, souchet, igname.	KARAKI (Nigeria) DAN-ARAROU (Nigeria) JIEIYA-MADJI (Nigeria) KANK (Niger) DABARA-FIRJI (Niger)	HAOUSSA	NAIRA-CFA
BIRNI-KONI, ILELA (Niger - Nigeria)	BIRNI-KONI ILELA	15.227 habitants	BIRNI-KONI Niger	Sorgho, mil, niébé, arachides, maïs, riz, patate douce.	...ILELA (Nigeria)	HAOUSSA	NAIRA-CFA
GAYA-KAMBA-MALANVILLE (Niger, Nigeria, Bénin)	GAYA KAMBA MALANVILLE	8.107 habitants -- 12.500 habitants	MALAN- (Bénin) VILLE KAMBA(Nigeria)	Sorgho, mil, maïs, gari, igname, cola, oignon, poisson fumé.	ILO (Nigeria) GAROU (Bénin) DOLLE (Niger)	DALLOL- MAOURI	CFA-NAIRA
DAPAONG-BAKWU-BITTOU (Togo, Ghana, Burkina)	DAPAONG BAKWU BITTOU	15.200 habitants 25.000 habitants 5.215 habitants	CIKANSE(Togo) BAKWU (Ghana)	Maïs, mil, sorgho, niébé, igname, riz, huile de palme, patate douce, banane fraîche.	CIKANSE (Togo) YARGATENGA SENGHA(B.F.) OUIDANA PUISIGA (Ghana) KAY IRE(Togo)	GOURMAN - TCHE	CFA-CEDI- NAIRA
BOUNA-GAOUA, KAMPTI - BOLE (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina-Faso)	BOUNA GAOUA KAMPTI BOLE	5.787 habitants 9.543 habitants 2.835 habitants --	DOROPO (C.I.)	Bétail, mil, sorgho, maïs, igname, cola, légumes frais, banane.	BITCHIRI (CI) BIENOU (CI) CALGOUTI (BF) BATI (BF) TOBA (BF) BOLE (Ghana)	LOBI- KOULANGO	CFA-CEDI
DIEBEGOU - LAWRA (Ghana-Burkina Fasso)	DIEBEGOU LAWRA HAMALE	-- -- --	HAMALE (Ghana) SIRANA-BEYLA	Mil, sorgho, igname, cola	LEGMOIN (B.F.) TOBA (B.F.) HAMALE (Ghana)	LOBI	CFA-CEDI
ODIENE-BEYLA - MADINA (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali)	ODIENE BEYLA	13.864 habitants -- --	SIRANA-BEYLA (Guinée) SIRANA-ODIENE BOOKO	Bétail, sorgho, riz, igname, fo nio, cola	KESEDOUGOU	MALINKE DIOULA	CFA-Franc Guinéen(ancien Silly)
MALI-KEDOUGOU (Guinée - Sénégal)	MALI KEDOUGOU	-- --	KEDOUGOU (Sénégal)	Riz, bétail, cola, i f nio fruit.		MALINKI- PEUL	FG-FCFA

- l'ensemble Odiene (Côte d'Ivoire), Beyla (Guinée) et Madina (au Mali) qui s'anime autour des principaux marchés guinéen de Sirana-Beyla et ivoiriens de Sirana-Odiené et de Booko. Bien que les deux premiers fournissent un bel exemple de marchés jumeaux, Booko est de loin le centre commercial le plus dynamique;

- enfin, entre la Guinée et le Sénégal, il faut mentionner les importantes relations commerciales existant entre les localités de Mali (Guinée) et de Kedougou (Sénégal).

L'existence de ces nombreuses zones franches apparaît comme une garantie pour les échanges entre pays sahéleens et côtiers. Dans chacun de ces espaces et à chaque séance de marché, des centaines et parfois de milliers de tonnes de produits agricoles traversent la frontière. Seules des enquêtes approfondies sur les marchés peuvent permettre de préciser ces échanges. Par exemple, à partir du marché de Malanville, le Bénin vend chaque année au Niger environ 25 000 tonnes de maïs, 12 000 tonnes de sorgho, 15 000 tonnes d'igname et 5 000 tonnes de gari contre lesquels il reçoit près de 6 000 tonnes de niébé et des oignons (9).

b) Les circuits étatiques

La création des offices de produits vivriers et notamment céréaliers, a constitué un important stimulant pour les échanges parallèles. En effet, aucun de ceux-ci, quels que soient ses moyens ou ses méthodes d'intervention, n'est parvenu à contrôler plus de 15% des quantités mises en marché par les producteurs, en dépit du monopole dont certains jouissent sur plusieurs produits. Leur faible participation au marché est en général liée aux bas prix qu'ils proposent et à la faible efficacité des structures et des agents qui les aident à collecter en milieu rural.

Dans la conjoncture de ces dernières années où les sociétés d'Etat ne disposent plus des moyens nécessaires à leurs ambitions, ces difficultés sont encore plus grandes. Pour continuer à exercer leur fonction, la plupart des offices se replient sur les importations du marché mondial et notamment sur l'aide alimentaire. Ils laissent alors libre cours aux circuits d'échanges traditionnels.

D'autre part, pour parvenir à mobiliser une partie de la production intérieure, ils sont désormais contraints d'agréer des commerçants privés, ce qui a pour effet de stimuler les échanges frontaliers. En effet, les marchands agréés ne se contentent pas d'explorer le seul marché national, ils cherchent à se ravitailler là où les produits sont les moins chers et, ce faisant, ils favorisent les activités commerciales aux frontières.

4. Le fonctionnement des échanges

Ces différents circuits ne suffisent pas à expliquer tous les mécanismes des échanges. La réglementation, l'organisation des commerçants, l'évolution du disponible et celle des prix dans l'espace et dans le temps conditionnent l'importance du trafic.

a) Réglementation, clientélisme et création de rentes

Nous avons déjà souligné que la réglementation du commerce intérieur et extérieur constitue un sérieux obstacle à l'officialisation des activités marchandes. Il faut ajouter ici que les mesures prises par la puissance publique ont souvent un caractère discriminatoire dans les pays en développement.

En période de pénurie de devises par exemple, dans une économie soumise au contrôle des changes, l'attribution d'une licence d'importation va conférer à son bénéficiaire un avantage évident par rapport à la concurrence. Il en est de même du choix des commerçants agréés qui débouche souvent sur le favoritisme, au risque de pénaliser des commerçants plus actifs. On peut également mentionner dans cet esprit les circuits subventionnés réservés à des consommateurs particuliers.

La recherche de tels avantages devient ainsi une activité primordiale pour les intervenants sur le marché. L'attribution de ces avantages, que l'on peut qualifier de parcelles de rentes conférées par l'Etat, incite parfois ceux qui sont très proches du pouvoir réglementaire à participer eux aussi à ces activités.

Ainsi, l'existence de ces rentes introduit de sérieuses distorsions dans l'évaluation des avantages comparés des échanges, alors que la manière dont elles sont utilisées questionne la pertinence de la séparation que respecte généralement l'économiste entre circuits privés et publics.

b) L'organisation des commerçants

Les commerçants sont les éléments dynamiques des échanges entre la côte et l'intérieur de la sous-région. Leurs activités s'exercent par excellence sur les marchés, c'est-à-dire sur les lieux de rencontre périodique des vendeurs et des acheteurs.

Plusieurs catégories d'agents économiques interviennent sur ces marchés : les producteurs, les commerçants grossistes et leurs commissionnaires, les détaillants et les consommateurs. Parmi cette clientèle, seuls les grossistes et les intermédiaires retiendront notre attention, car ce sont, en fin de compte, les principaux animateurs des échanges frontaliers.

Les intermédiaires entre les producteurs et les commerçants assurent un rôle très important. Ce sont eux qui négocient les prix (sur la base des instructions du grossiste) et procèdent à la mesure des quantités achetées.

Les grossistes assurent le transport des produits du marché d'achat vers ceux de consommation ou ils approvisionnent d'autres vendeurs ou des offices. Ce groupe de marchands est très dynamique. C'est lui qui assure le ravitaillement des grands marchés sahéliens. Et certains de ces commerçants ont acquis au travers de cette activité un pouvoir social considérable. Ils travaillent en général avec leur propres fonds ou avec des capitaux de groupe mobilisés par des systèmes de tontines et ne sont que rarement spécialisés par produit.

La grande majorité de ces marchands opérant dans les pays côtiers se recrute dans quatre principaux groupes ethniques dont la base historique se trouve au Sahel. Les premiers sont les Haoussa qui contrôlent les activités commerciales entre le Niger, le Nigeria, le nord Bénin et le Togo. Viennent ensuite les Mossi qui opèrent entre le Togo, le Ghana et le Burkina Faso. Ceux-ci sont relayés à partir du Ghana par les Wangara ou les Dioula qui sont en fait des Malinké du Mali établis dans les pays forestiers pour exercer leur activité commerciale. Les Malinké exercent le monopole du commerce des produits agricoles entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. D'anciens négociants de la cola et du bétail, ils sont devenus, avec la sécheresse de ces dernières années, des commerçants de céréales, à partir desquelles certains ont du reste accumulé de grandes fortunes.

Seuls les intermédiaires se recrutent parmi les populations côtières : Kotokola, Dagomda, Gourmantché et Lobi pour la plupart.

Le contrôle des marchés côtiers par les commerçants du Sahel apparaît donc comme le principal facteur du fonctionnement de ces échanges régionaux, d'autant que de véritables corporations d'intérêt échappant à tout encadrement territorial lient ces marchands entre eux.

c) Le comportement des prix

Celui-ci évolue sous l'effet conjugué de nombreux facteurs que nous avons déjà passés en revue : aux aléas climatiques et aux résultats de la production s'ajoutent les politiques de prix et de subvention, les tarifs douaniers, les importations et la conjoncture monétaire pour ne citer que les principaux. Le niveau et l'évolution des prix déterminent les stratégies des commerçants et l'importance, voire dans certains cas, la direction des flux.

Parmi les facteurs qui influencent les prix et les échanges, deux apparaissent dominants dans la sous-région : la politique de soutien des prix pratiquée par certains pays et la forte dépréciation dont sont victimes les monnaies non convertibles sur le marché parallèle de change.

D'une façon générale, le lourd endettement des Etats africains et les fortes pressions du FMI ont contribué à atténuer largement la pratique des subventions. Mais l'afflux massif des aides alimentaires et la faiblesse des cours sur le marché international permettent à certains pays de maintenir les prix à un bas niveau. Aujourd'hui, le prix du riz asiatique est descendu si bas (il se trouve à 80 francs CFA dans les pays côtiers, taxes et droits de douane compris), que les sociétés importatrices peuvent pratiquer des prix compétitifs sans subvention.

Ces prix sont encore plus bas dans les pays côtiers lorsque les avantages du marché parallèle de change peuvent jouer. Malgré les réformes monétaires entreprises par les anciens territoires anglo-saxons ou les autres pays à monnaie fermées, les prix sont inférieurs à ceux de leurs voisins. Dans certains cas déjà moins élevés exprimés en francs CFA, ils s'abaissent encore au taux de change parallèle, d'environ 50% pour le Ghana, 25% pour la Guinée et 30% pour la Mauritanie.

On comprend dès lors pourquoi ces pays reportent une partie de leurs importations ou de leur stock alimentaire sur les pays limitrophes. La nécessité pour les commerçants mauritaniens et gambiens d'avoir du franc CFA détermine ainsi une importante réexportation de leurs achats de riz vers le Sénégal (dont les importations ont baissé de 10% depuis 1984). Les commerçants du Ghana et du Nigeria en font de même avec des produits locaux tels que le cacao ou les céréales.

5. Les échanges agricoles et alimentaires entre pays sahéliens et côtiers

Il faut au préalable noter que les échanges ne peuvent être examinés par produits, considérés séparément, pour la simple raison que le commerçant n'est généralement pas spécialisé en une seule marchandise. Il en est ainsi pour les céréales, comme pour les autres produits agro-alimentaires.

a) Les flux des pays côtiers vers le Sahel

Trois catégories de flux doivent être distinguées selon qu'il s'agisse d'activités de transit, d'échanges officiels ou de ventes non-enregistrées.

I. Les activités de transit

Elles sont d'autant plus importantes que les pays côtiers constituent les débouchés maritimes directs des Etats sahéliens. Ces activités de transit couvrent souvent d'importants trafics de céréales achetées localement auprès des commerçants agréés. Elles favorisent aussi le commerce de réexportation vers d'autres pays forestiers.

C'est ainsi par exemple que le Niger a pu, certaines années, approvisionner les marchés nigériens à partir de ses importations de riz débarquées aux ports de Lomé et Cotonou. Ce riz est souvent troqué au nord Nigeria contre des céréales locales (ou d'autres produits) afin de limiter les conséquences de la forte dépréciation du naïra sur les marges bénéficiaires. De la même manière, des commerçants burkinabés réexportent vers le Ghana une partie du sucre débarquée au port de Lomé pour le compte du Burkina. Cette pratique leur permet d'obtenir du cedi avec lequel ils achètent du maïs qu'ils vendront notamment à l'office céréalier de Ouagadougou.

Cette activité de réexportation qui se greffe sur des opérations de transit permet aux commerçants de réaliser d'importants bénéfices à partir d'une seule autorisation commerciale, sans acquitter les droits de douane qui résulteraient d'une entrée régulière de riz ou de sucre.

En matière de céréales, les flux de transit sont à l'évidence importants. D'après les statistiques portuaires de Cotonou, Lomé, Abidjan et Dakar, les cinq grands consommateurs sahéliens (Burkina, Mali, Niger, Sénégal, Mauritanie) ont importé en 1985 plus d'1,5 million de tonnes de céréales. Dans certains cas, ces volumes dépassent largement la capacité de consommation des pays concernés. Il en est ainsi pour le riz destiné au Niger et au Sénégal. La Caisse de stabilisation et de péréquation qui détient le monopole de l'importation de riz au Sénégal n'a acheté qu'un peu plus de 325 000 tonnes de cette céréale en 1985, alors que les autorités portuaires inscrivent un débarquement de plus de 465 000 tonnes. La différence a été importée par des commerçants étrangers, originaires probablement de Gambie, de Mauritanie ou de Guinée, pour alimenter une activité de réexportation.

Dans la majorité des cas, ce sont les commerçants des pays à monnaies non convertibles qui, lorsqu'ils sont parvenus à obtenir une licence d'importation, dévient une partie de leurs commandes vers des ports de la zone franc pour se procurer des devises en contrepartie de leurs ventes.

II. Les échanges proprement dits

En dehors des échanges officiels que constituent les achats locaux d'aide alimentaire pour les pays du Sahel et de quelques autres transactions, dont les volumes sont faibles, l'essentiel des flux passe par les circuits privés, ou clandestins lorsque l'exportation est prohibée. Ils peuvent être distingués par produits.

- Les produits de cueillette

Ce sont principalement la cola, les agrumes et la banane fraîche. Mais le commerce de la cola, aux origines anciennes, est de loin le plus important; il fait appel à un vaste réseau que monopolise le clan des Touré dans toute l'Afrique de l'ouest.

Quatre pays forestiers exportent de grandes quantités de cola vers le Sahel : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et la Guinée. La comparaison des statistiques dont nous disposons pour la Côte d'Ivoire et les pays du CILSS montre de grandes différences dans les volumes enregistrés, attestant de l'importance du trafic : le Sénégal déclare plus de 9 000 tonnes d'importation là où les services d'Abidjan n'enregistrent pratiquement aucune exportation et le Niger comptabilise près de 5 000 tonnes de cola en provenance de Côte d'Ivoire, alors que cette dernière n'en déclare que 1 300 tonnes.

- Les produits alimentaires manufacturés

Il s'agit principalement de l'huile de palme raffinée, de l'extrait de café et des pâtes alimentaires. La Côte d'Ivoire, en raison de ses équipements industriels, est un leader dans l'exportation de ces produits vers le Sahel.

Les sécheresses de ces dernières années qui ont compromis la production arachidière ont rendu les pays sahéliens importateurs d'huile de palme. Le Niger a ainsi acheté en 1985 près de 6 000 tonnes d'huile raffinée à la Côte d'Ivoire, le Sénégal près de 5 000, le Burkina 2 400 et le Mali plus de 1 600 tonnes. L'augmentation de la consommation de café dans le Sahel s'est répercutée sur les échanges: la Côte d'Ivoire a exporté pour plus de 7 milliards de francs CFA d'extraits vers cinq grands pays du CILSS en 1985.

- Les céréales non transformées

A quelques exceptions près, notamment les achats du Niger au Nigeria, les échanges de céréales sont faibles comparés à ceux d'autres marchandises. En effet, les importations massives du marché mondial limitent considérablement la demande en céréales des pays sahéliens auprès de leurs voisins de la côte.

Cependant, en dehors des opérations d'aide alimentaire déjà mentionnées, il existe d'importants mouvements de céréales aux frontières des Etats sahéliens (comme le montrent les cartes ci-dessous). Les populations voisines se ravitaillent sur ces marchés et les commerçants viennent acheter pour approvisionner les centres urbains.

Le maïs et le riz sont les principaux objets de ces échanges frontaliers particulièrement développés autour du Niger, du Burkina, du Mali et du Sénégal, mais le mil et le sorgho, notamment dans le cas du Niger, y participent aussi.

Les achats du Burkina à ses voisins du sud (Togo, Ghana et Côte d'Ivoire) peuvent être estimés à plus de 50 000 tonnes par an. Le Niger s'approvisionne également en quantités importantes dans les pays côtiers: plus de 60 000 tonnes de maïs et 20 000 tonnes de mil et sorgho livrées au Niger en provenance du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo ont été enregistrées en 1985 dans les différentes comptabilités nationales; à ces importations il faut ajouter celles, en général plus élevées, originaires du Nigeria et celles de riz issues de réexportations à partir des ports de Cotonou et Lomé.

Ces échanges sont aussi importants autour du Sénégal et du Mali. La Guinée vend à ces deux pays du CILSS une partie importante de sa production céréalière et la Gambie et la Mauritanie approvisionnent actuellement le Sénégal en riz, marchandise en contrepartie de laquelle ils obtiennent, avec les francs CFA, des moyens d'importer d'Europe d'autres produits.

Ces quelques exemples rendent compte de la densité des échanges agro-alimentaires entre pays côtiers et sahéliens. Ils concernent à la fois des produits d'origine locale et des denrées importées du marché international qui participent à des opérations complexes de réexportation. Ces flux opposent un démenti concret à la stagnation et faiblesse des échanges dans la sous-région, d'autant que les exportations des pays côtiers sont largement compensées par celles des pays sahéliens.

b) Les flux du Sahel vers les pays côtiers

Les pays de la côte dépendent du Sahel pour deux produits principalement : le poisson et la viande. Le Sénégal et la Mauritanie détiennent le monopole d'exportation du poisson vers l'intérieur des pays côtiers, tandis que le Mali, le Burkina, le Niger, le Tchad et la Mauritanie fournissent le bétail sur pied. La demande importante de ces deux produits permet aux pays du CILSS de compenser les achats effectués auprès de leurs voisins du sud. Mais si ces derniers font en partie l'objet de déclarations en douane, le bétail, et dans une moindre mesure le poisson, sont en grande majorité exportés par les circuits dits clandestins.

- le commerce du poisson

Ces échanges s'appuient sur l'exploitation des eaux poissonneuses du Sénégal et de la Mauritanie par des groupes de pêche étrangers auxquels s'associent quelques nationaux. Les exportations sahéliennes de poisson d'eau douce pêché surtout dans le fleuve Niger ont, par contre, aujourd'hui complètement disparu des statistiques, soumises à la concurrence du poisson de mer. De 1981 à 1984, le Sénégal et la Mauritanie ont enregistré des exportations de produits de la mer en direction des pays côtiers (Côte d'Ivoire surtout, mais aussi Nigeria, Ghana et Togo) pour une valeur moyenne de 7 à 11 milliards de francs CFA.

- l'exportation du bétail

Cette activité est complexe. Elle concerne d'une part les commerçants privés, inscrits (ou non) sur le registre du commerce pour ce genre de transactions, et de l'autre les éleveurs qui vendent une partie de leur bétail au cours de leur transhumance dans les pays côtiers.

Dans les deux cas, la maîtrise du trafic se heurte à la sévère législation qui régit ce commerce dans le Sahel. L'exportation de bovins du Burkina implique par exemple une série de taxes dont le total se monte à 13 000 francs CFA par tête, soit plus de 20% de la valeur mercatoriale. Pour les ovins et caprins, le prélèvement est nettement plus élevé. Au Niger les taxes sont moins lourdes, mais c'est le contingentement des exportations qui constitue une contrainte. Enfin au Mali, le commerçant se heurte à la difficulté d'obtenir une licence, puis à celle de trouver un moyen de transport compétitif. Au total, ces différentes contraintes contribuent à limiter sérieusement le commerce officiel au profit de circuits parallèles et clandestins très actifs.

Du point de vue quantitatif, la comparaison des statistiques d'import et d'export donne une indication de l'ampleur du trafic: en 1981 et 1982, le Niger, le Burkina et le Mali ont enregistré une exportation annuelle moyenne de 163 000 têtes de bovins en direction des pays côtiers, alors que ceux-ci déclaraient une importation de cette même origine de 340 000 têtes, soit plus du double.

- les échanges de céréales

Bien que les flux de céréales soient beaucoup moins importants dans ce sens nord-sud et, à ce titre, ne mériteraient pas de figurer dans ce paragraphe, il convient de les mentionner pour souligner à quel point ces échanges sont plus complexes qu'un simple résumé des grandes tendances ne permet de le décrire. En effet, nombreux sont les facteurs favorables à l'échange qui varient dans le temps et l'espace. La production disponible par région, les politiques de prix et de commerce extérieur, les taux de change ...se modifient et, avec eux, les avantages que peuvent tirer les commerçants d'une transaction par delà la frontière. Si l'on ajoute à cela que ces derniers ne sont en général pas spécialisés par produits et que l'échange de céréales est aussi fonction de la présence d'autres contreparties, on comprend que les flux peuvent pour un temps s'inverser, sans compter ce qu'on appelle les flux de retour après une exportation.

Les cartes ci-dessous permettent d'illustrer ce propos même si les données sont incomplètes : la configuration des flux régionaux de céréales diffère quelque peu pour les trois années retenues, mais, surtout, certains flux s'inversent, notamment entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire et le Ghana, entre la Côte d'Ivoire et le Mali, enfin entre le Togo et le Niger.

6. Conclusions

Plusieurs conclusions sont à tirer de ce survol des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et côtiers. Nous voudrions en retenir deux principales :

a) Echanges frontaliers et gestion des politiques céréalières

Nous avons essayé de montrer que la dynamique des échanges de produits agro-alimentaires de la sous-région est complexe, car de nombreux facteurs participent à son fonctionnement. Parmi ceux-ci, plusieurs relèvent des politiques souvent étroitement nationales des Etats. Certains résultent des politiques conjoncturelles, mais d'autres, comme la disparité des systèmes monétaires, de variables plus structurelles.

La gestion de la politique céréalière dans ses aspects régionaux (qu'il s'agisse de politiques nationales ou de politiques régionales) est donc difficile. Elle ne concerne ni la seule branche céréalière (les commerçants ne sont pas spécialisés et une exportation de céréales signifie des flux de contrepartie), ni l'unique domaine de la politique agricole (le taux de change ou la pénurie de devises, par exemple, jouent aussi un rôle déterminant) et les stimulants aux échanges issus des politiques économiques sont de surcroît variables et mobiles.

Enfin, signalons que les gains de l'échange sont le plus souvent mal appréciés. Nous l'avons vu, les flux non officiels restent avant tout perçus comme des pertes pour les recettes douanières ou budgétaires. Mais plusieurs éléments conduisent à penser qu'en regardant ces échanges d'une manière plus globale, de nombreux gains pour l'économie agricole pourraient être comptabilisés comme, par exemple, les débouchés offerts par les marchés frontaliers aux producteurs des régions isolées ou aux agriculteurs d'une zone où le marché est déprimé.

b) Echanges et intégration régionale

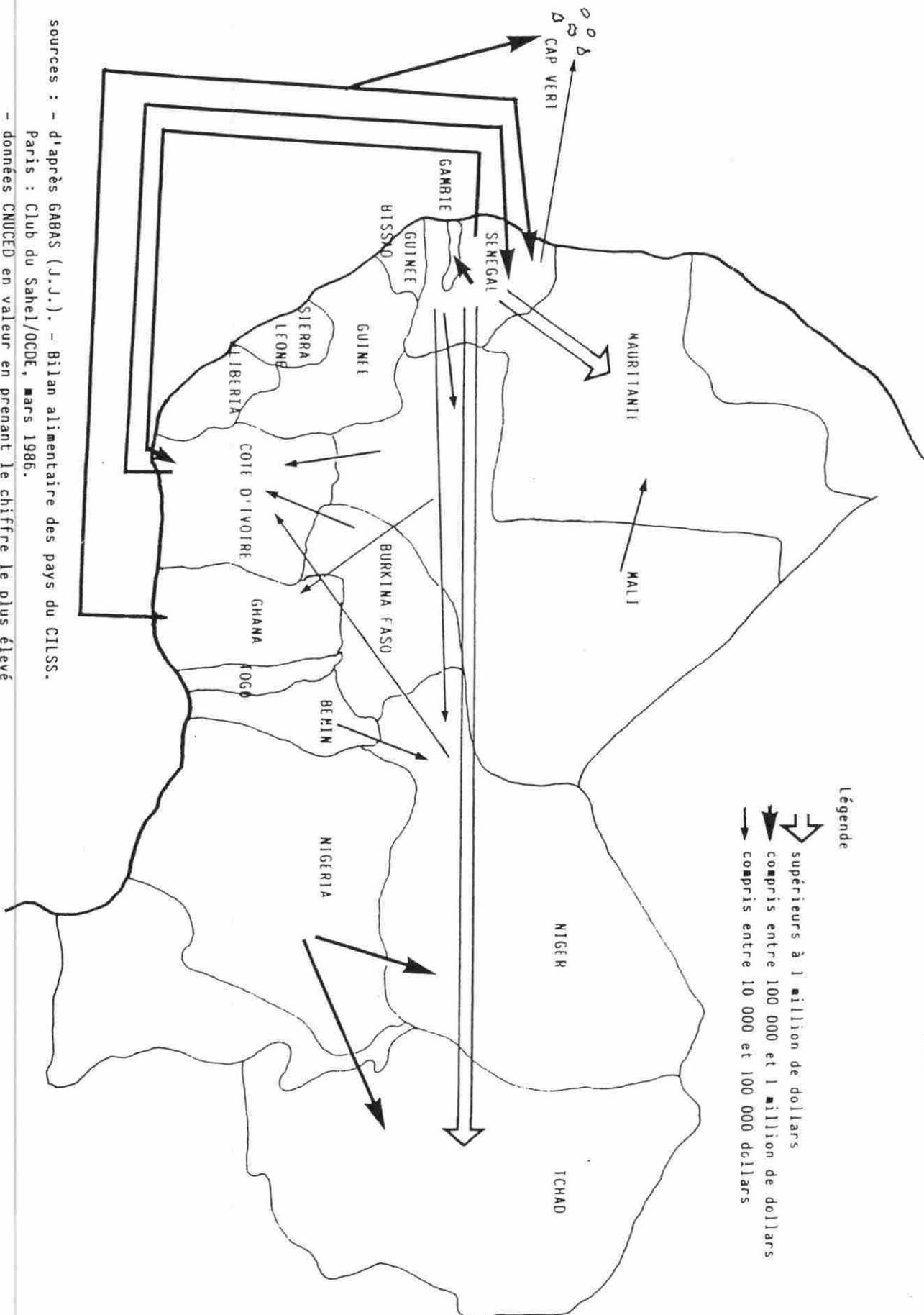
En définitive, c'est une certaine intégration régionale qui s'organise de fait au travers des échanges frontaliers. Les réseaux d'échanges fondés sur des solidarités éprouvées entre les populations, mais la plupart du temps situés en marge de la légalité, réalisent ce que les négociations inter-étatiques et les projets politiques n'ot pu bâtir.

Ce sont même les entraves sur lesquelles butte l'intégration officielle qui, souvent, favorisent le développement des réseaux parallèles et clandestins. De fait, si les politiques économiques ne sont pas homogènes dans la sous-région (et c'est ce qui freine l'élaboration d'une politique commune), elles sont devenues, par le biais de ces échanges, étroitement interdépendantes. Car si le commerce clandestin détourne ou affaiblit la portée des interventions étatiques sur un territoire, il répercute aussi l'effet des politiques des Etats voisins.

Enfin, il ne s'agit pas d'opposer l'officiel au parallèle ou au clandestin, bien que le vocabulaire nous y incite : trop de relations lient les circuits étatiques aux autres réseaux d'échanges (qu'ils soient légaux ou illégaux) pour en faire deux secteurs économiques séparés. La preuve nous en est donnée par la négative : les mesures d'interdiction ou de contrôle du commerce parallèle ont souvent pour résultat d'accroître les disparités des deux côtés d'une même frontière et de stimuler les flux que l'on cherche à empêcher.

De la même manière, vouloir résoudre le problème par la proposition inverse, consistant à prôner le retrait de l'Etat de toute activité (surveillance, incitation ou intervention) touchant aux échanges, relève de la même croyance en une dualité de l'économie qui n'existe pas dans la réalité. Rien n'indique, en effet, que dans d'autres conditions, les réseaux d'échanges ne vont pas avoir d'autres comportements. Les commerçants qui peuvent actuellement tirer profit du cloisonnement des marchés créé par les interventions étatiques ne sont pas en situation de concurrence, mais en situation "protégée". Leur réaction en cas de perte de cette protection est difficile à prévoir, encore plus à mesurer, mais on peut penser qu'elle aura un coût non négligeable pour l'économie alimentaire, ne serait-ce que pour les zones éloignées des marchés.

FLUX ENREGISTRÉS DE CÉRÉALES DANS LA SOUS-RÉGION (PAYS SAHÉLIENS - PAYS CÔTIERS) : 1975



Légende

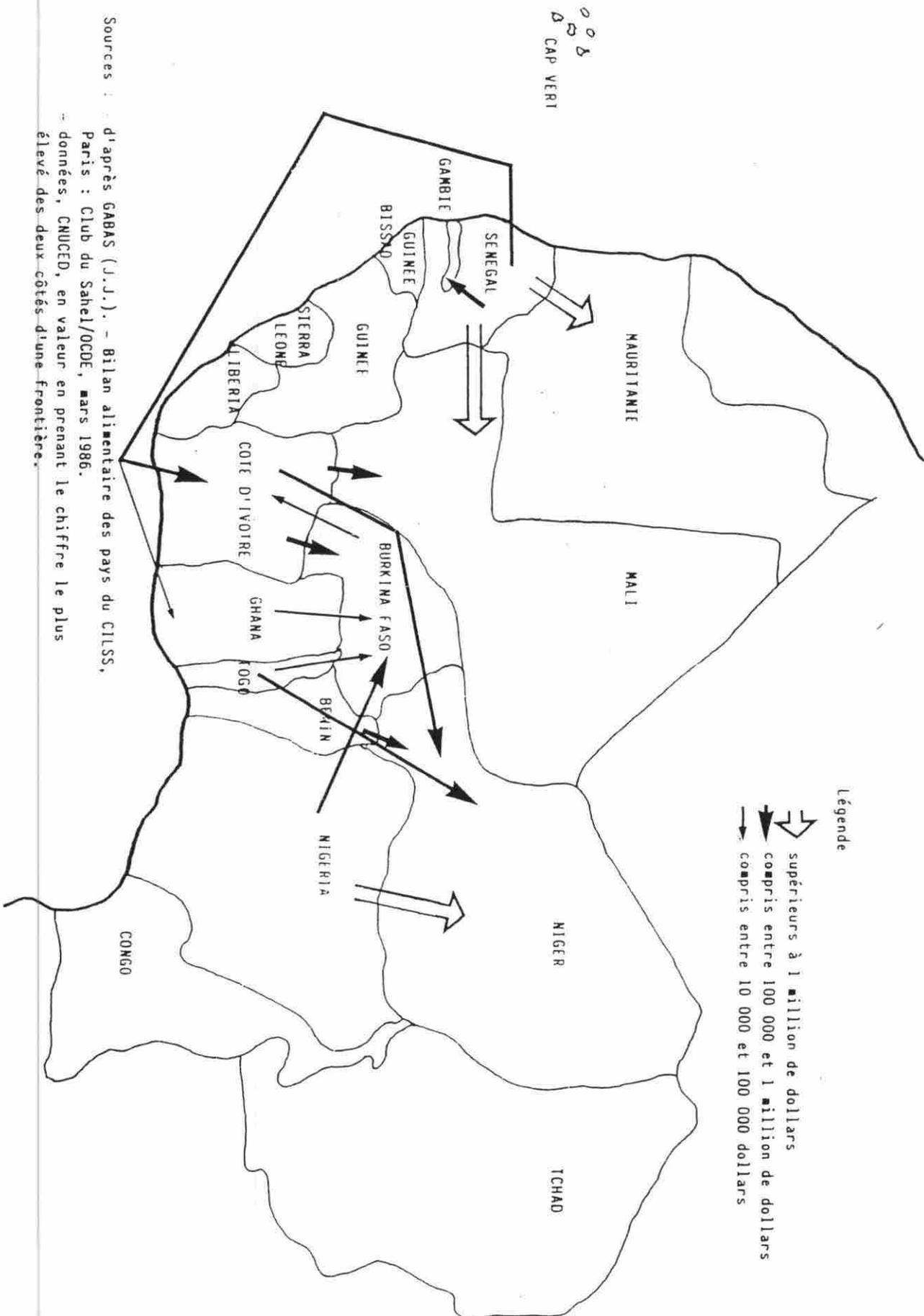
- supérieurs à 1 million de dollars
- compris entre 100 000 et 1 million de dollars
- compris entre 10 000 et 100 000 de dollars

sources : - d'après GABAS (J.J.). - Bilan alimentaire des pays du CILSS.

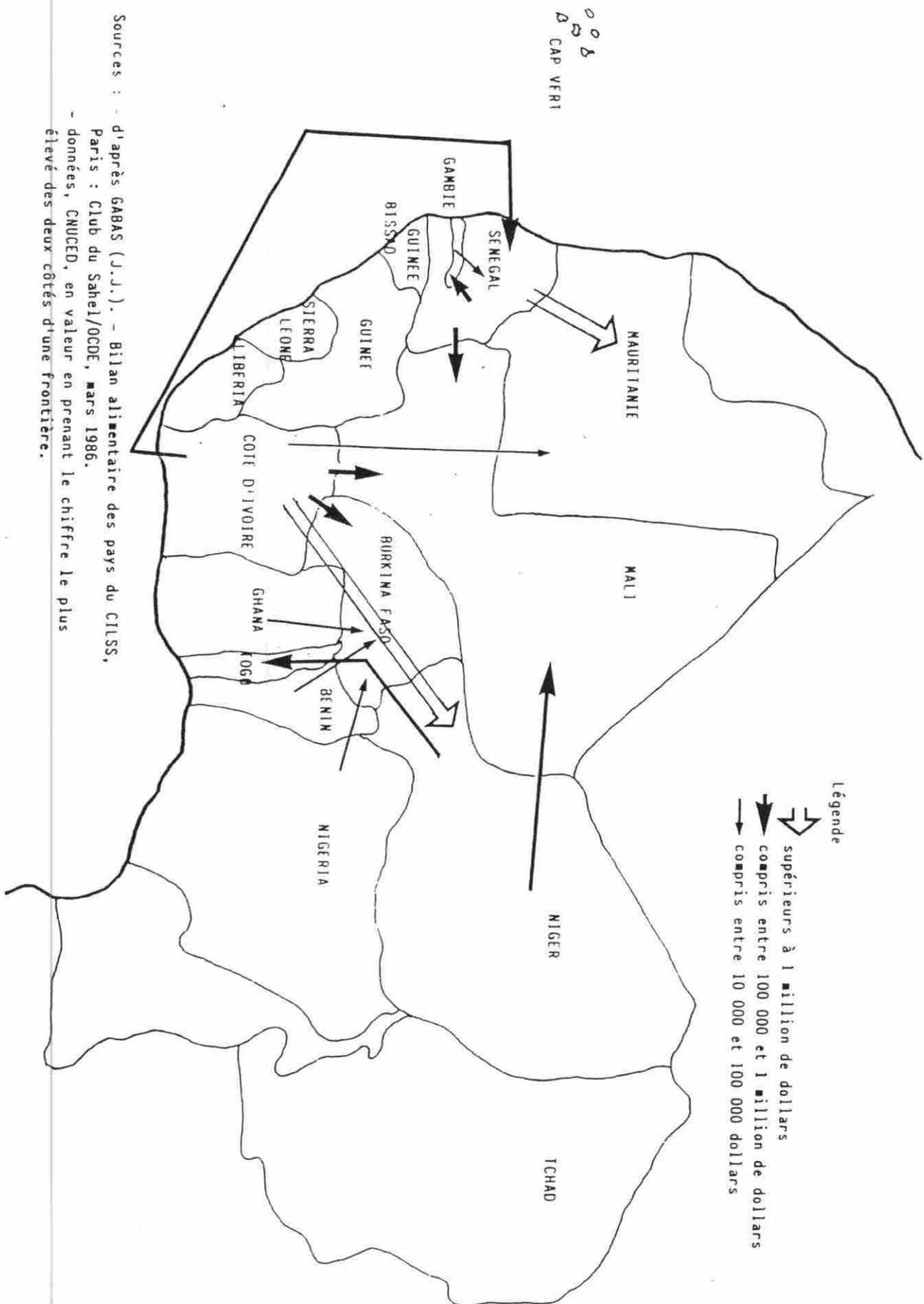
Paris : Club du Sahel/OCDE, mars 1986.

- données CNUCED en valeur en prenant le chiffre le plus élevé des deux côtés d'une frontière.

FLUX ENREGISTRÉS DE CÉRÉALES DANS LA SOUS-RÉGION (PAYS SAHÉLIENS - PAYS CÔTIERS) : 1980



FLUX ENREGISTRÉS DE CÉRÉALES DANS LA SOUS-RÉGION (PAYS SAHÉLIENS - PAYS CÔTIERS) : 1982



Sources : - d'après GABAS (J.J.). - Bilan alimentaire des pays du CISS, Paris : Club du Sahel/OCDE, mars 1986.
 - données, CNUCED, en valeur en prenant le chiffre le plus élevé des deux côtés d'une frontière.

NOTES :

- (1) Les billets de chaque pays sont spécifiés dans la zone franc.
- (2) Rapporté dans l'étude (E/ECA/TRADE/15) publiée par le Centre Africain d'Etudes Monétaires de l'Association des Banques Centrales Africaines, Dakar, 1984, 67p + annexes.
- (3)(4) Idem.
- (5) IGUE J. O.- Rente pétrolière et commerce de produits agricoles à la périphérie du Nigeria : les cas du Bénin et du Niger.- Montpellier : INRA-ESR-LEI, mars 1985, 103 p.
- (6) Certains observateurs parlent même de plus de 200 000 tonnes, cf : ARNOULD E.- Cross-Border Trade between Niger and Nigeria.- Etude USAID et Ministère du Plan du Niger, 1983. et CULLEN M. et WALDSTEIN A.-Marchés céréaliers au Niger.- Washington :USDA, juin 1983.
- (7) EGG J.-Note sur les facteurs de l'échange de produits alimentaires entre le Niger et le Nigeria.- Montpellier : INRA-ESR-GEI, déc. 1985.
- (8) COLLINS J.D.- The clandestine Movement of Groundnuts across the Niger-Nigeria boundary.-Revue canadienne des Etudes Africaines, vol 10 (2), 1976.-pp 259-278.
- (9) IGUE J.O. et N'BESSA B.D.- Le réseau de distribution dans les districts ruraux de Malanville et de Karimama.- Min. du Développement Rural et de l'Action Coopérative.FAO/PNUD, 1981.